



Revue de presse : prix du tabac

Rubrique : actualités - Date : lundi 12 juillet 2004

L'annonce du cigarettier BAT continue de défrayer les chroniques...

D'après l'AFP, le gouvernement va mettre en Suvre un mécanisme de fixation d'un prix plancher en interdisant tout prix inférieur de 5% au prix moyen du marché, Philippe Douste Blazy ayant indiqué qu'il soutiendrait un amendement en ce sens. L'agence souligne que le gouvernement veut ainsi faire barrage à l'intention de plusieurs fabricants, dont BAT, de baisser les prix de certaines de leurs marques, ce qui pourrait entraîner une guerre des prix nuisible à la lutte contre le tabagisme et aux recettes fiscales de Bercy. L'agence qui rappelle que plusieurs parlementaires de droite et de gauche sont partis en guerre ces derniers jours contre les éventuelles baisses du tabac et que deux sénateurs (PS et UMP) ont déposé des amendements contre les ventes à prix promotionnel, précise que depuis 2002 l'Etat a imposé aux fabricants des hausses de prix de près de 60%, ce qui a provoqué une chute des ventes.

« Paris contre une baisse des prix de plus de 5% » titre la Tribune qui indique que les sénateurs doivent se prononcer aujourd'hui sur un amendement visant à mettre en place un prix plancher pour les cigarettes. Précisant que cet amendement obligerait les cigarettiers à fixer des prix supérieurs à 4,53 euros (au lieu des 4 euros souhaités par BAT), le journal souligne que pourtant le fabricant aurait aimé renouveler son « expérience italienne » où début 2003 il avait baissé de 17% le prix du paquet, faisant passer sa part de marché de 1,5% à 9% au cours de l'été. Le quotidien qui note que le 1er mars 2004 le ministre des finances italien a fait introduire une taxe sur les paquets à bas prix en raison d'un manque à gagner fiscal de 300 millions d'euros, rapporte que BAT a augmenté son paquet de 30 centimes en Italie .

et qu'ils précisent, à la demande du ministre de la santé, que les tarifs ne pourront pas être homologués s'ils sont inférieurs à un pourcentage moyen du prix du tabac fixé par décret à 5%. Affirmant que les fabricants « subissent aujourd'hui de plein fouet » les conséquences des hausses des prix et de la recrudescence des ventes transfrontalières, le quotidien explique que c'est pour cette raison qu'ils ont renoncé à augmenter leurs prix en juillet, préférant rogner sur leurs marges. Le journal qui revient sur la tentative de BAT de baisser son prix , signale que l'an dernier Philipp Morris avait voulu faire de même mais que Bercy avait répliqué en augmentant fortement la fiscalité sur le tabac. Observant que cette année , le gouvernement ne dispose plus de cette arme en raison du moratoire sur la fiscalité signé avec les buralistes, le Fig Eco estime que le moyen employé aujourd'hui « pare au plus pressé » mais qu'il ne suffira pas pour « concilier des impératifs inconciliables : faire en sorte que le consommation diminue au nom du plan de lutte contre la cancer mais qu'elle reste suffisamment élevée pour que les recettes fiscales entrent dans les caisses de l'Etat et éviter dans le même temps que la contrebande n'explose ».

< et qu'au « nom de la cohérence avec le plan présidentiel contre cancer » le ministre de la santé soutiendra aujourd'hui au Sénat un amendement contre toute baisse de prix du tabac. Le journal rappelle qu'un arrêt de la Cour de justice européenne de 2002 a reconnu le droit aux Etats de fixer un prix minimum pour le tabac au nom de la santé publique. Un entretien avec le député UMP Yves Bur qui considère que « la lutte contre le cancer est une priorité de santé publique » et que « la hausse du prix du tabac a découragé 1,5 millions de fumeurs ». Il dit que ce n'est pas aux fabricants de tabac « de décider des politiques de santé publique » et que même si un seul veut baisser les prix « cela

suffit pour entraîner les concurrents sur le même terrain ». Pour lui, les amendements sont nécessaires mais « il faut renforcer la prévention notamment à l'égard des plus jeunes ». Quant aux débiteurs avec lesquels un moratoire a été signé ils « doivent aussi accepter les priorités en matière de santé publique » et « ont quatre ans pour réorienter leur activité ».

Pour le Parisien « la guerre des prix n'aura pas lieu » car « le gouvernement a décidé d'agir vite pour faire barrage ». Le quotidien affirme que si l'impératif de santé publique « est largement mis en avant », il n'en reste pas moins qu'une guerre des prix aurait eu un impact négatif à commencer par le manque à gagner pour l'Etat estimé à 700 millions d'euros par le député JM Le Guen, mais aussi la nécessité pour le groupe Altadis de rogner sur ses marges alors qu'il est en proie à un plan social.

Dans les Echos, Olivier Blain, directeur des relations institutionnelles de BAT, estime que « le Parlement prend un risque juridique tant au niveau européen qu'au plan constitutionnel » car selon lui « les règles européennes sont claires le prix des cigarettes n'est pas fixé par l'Etat mais par les producteurs ». Il affirme que si l'Etat refusait d'homologuer le nouveau prix « il se mettrait en infraction avec la législation communautaire ». Le responsable de BAT dit « partager les objectifs de santé publique du gouvernement » mais assure que l'intention « est avant tout de rapatrier en France une consommation de produits déjà achetés à l'étranger ». Il réfute également l'analyse selon laquelle BAT lancerait une guerre des prix car la marque représente 0,45% du marché (contre 30% pour d'autres marques) et qu'en outre des produits à 4 euros sont déjà en vente chez les buralistes. Olivier Blain nie également le fait que BAT ait déclenché une guerre des prix en Italie « puisqu'au bout de 18 mois le marché italien est beaucoup plus élevé en valeur qu'il ne l'était auparavant ». Il conclut que la baisse du prix de Pall Mall aurait permis, « en faisant revenir des fumeurs français (qui achètent à l'étranger) chez les débiteurs de tabac de générer des recettes fiscales supplémentaires grâce au retour des volumes perdus ».

Le Monde qui revient sur les amendements déposés au Sénat, souligne que P. Douste Blazy « n'entend pas laisser les cigarettiers entamer une guerre des prix au moment où « la guerre contre le tabac » lancée (&) par J Chirac (&) commence à porter ses fruits » et alors que « toutes les études montrent » que « la forte hausse des tarifs des cigarettes (&) est l'élément déterminant pour inciter les fumeurs à arrêter ». Evoquant la « relocalisation des achats » et non l'incitation à la consommation avancée par BAT pour justifier sa décision de baisser le prix de Pall Mall, le quotidien précise « les politiques ne sont pas dupes de ces arguments. Les jeunes, notamment, seraient les premiers à acheter un paquet à 4 euros ».